



Note d'information relative à l'offre de « part sociale A ou consommateur » et de « part sociale B ou institutionnelle » émises par Vervicoop SCES

Le présent document a été établi par Vervicoop Société coopérative entreprise sociale agréée

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 13/09/2022.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels	Les risques de production sont inexistants (la société a pour objet la distribution, pas la production).
--	--

et commerciaux :	
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	La société dispose d'un Conseil d'Administration, composé de 5 à 10 membres (6 membres en date du 6/09/2022), dont un duo d'administrateurs-délégué travaillant en binôme. Les membres du CA disposent de compétences professionnelles, notamment dans les domaines du management (gestion de sociétés et de commerces) et de la finance. Un organigramme de gestion des rôles et de cosignature a été adopté, permettant une transparence dans la gestion des flux financier et dans la collégialité des décisions.
Risque lié au montant des investissements requis	Les investissements sont réalisés grâce aux parts des coopérateurs et aux bénéfiques engrangés.
Risque lié à l'évolution de la réglementation ou de son interprétation quant au statut de volontaire	Le plan financier de la coopérative repose sur l'utilisation d'une main d'œuvre volontaire. Ce statut est régi par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Une évolution de cette réglementation ou de son interprétation, qui permet aux personnes morales sans but lucratif d'employer des volontaires, pourrait mettre fin à cette possibilité pour Vervicoop. Ceci exposerait la coopérative à des charges conséquentes supplémentaires et pourrait mettre le projet en péril. Ce sujet est étudié par un groupe composé de différentes coopératives ayant les mêmes préoccupations.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue de Heusy 30 à 4800 Verviers
------------------------------------	---------------------------------

1.2 Forme juridique	Société coopérative entreprise sociale agréée
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0692.679.572
1.4 Site internet	https://www.vervicoop.be/
2. Activités de l'émetteur	<p>Vervicoop est un supermarché coopératif verviétois, créé afin que tout citoyen ait accès à une alimentation responsable, locale et durable.</p> <p>La société a pour objet social, à court terme, d'ouvrir un « super » marché dans Verviers ou alentours, ou chaque coopérateur, pourra venir faire ses courses food et non-food, moyennant 3h de travail bénévole par mois.</p> <p>Grâce à ce système (déjà éprouvé ailleurs, cfr beescoop.be), les prix d'une alimentation saine, écologique et locale restent raisonnables.</p> <p>En outre, Vervicoop stimulera dans un second temps des actions de sensibilisation, de formations ou d'évènements sur l'alimentation dans ses dimensions sociales et écologiques à destination de la communauté.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Sowecsom - nouvellement W.Alter
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucune.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	WILMOT Anne BOUSMANNE Marcel MASSIN Aurélie ISERANTANT Chantal GOTZEN Aline FAFCHAMPS Jean
5.2 Identité des membres du comité de direction.	WILMOT Anne BOUSMANNE Marcel ISENANTANT Chantal
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	BOUSMANNE Marcel

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Aucune.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés en bourse.	Aucune.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun
9. Identité du commissaire aux comptes.	NA.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Cfr. annexe. Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	Au 31/12/2021 le fonds de roulement net était de 129.232 euros.
3.1 Capitaux propres.	262.319,74 euros au 30/06/2022. Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure, il est de 0,87 au 31/12/2021. Plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante.
3.2 Endettement.	22.708 euros au 30/06/2022.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité delabel. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Atteint.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Atteint.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Augmentation du chiffre d'affaire de 13.5 %.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun mais 4 parts conseillées.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	25.00 €
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	500. 000 €
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	13/09/2022
3.2 Date de clôture de l'offre.	12/09/2023.
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>L'article 33 des statuts précise que « Chaque détenteur de part (A,B,C,D) à droit à une voix et ce, peu importe le nombre de parts possédées. »</p> <p>L'article 34 des statuts précise que « La délibération portant sur la modification des statuts n'est admise que si elle réunit les trois quarts des voix présentes ou représentées. La délibération portant sur la modification de l'objet, de la finalité sociale ainsi que la dissolution anticipée de la société n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes des voix présentes ou représentées et que les personnes qui assistent à la réunion représentent au minimum la moitié du capital social de la société. En sus, la délibération portant sur la modification des statuts, l'élection des administrateurs ou l'adoption du règlement d'ordre intérieur (ROI) n'est admise, que si elle réunit une majorité double. Cette majorité double consiste d'une part en une majorité des voix émises par l'ensemble des coopérateurs et d'autre part une majorité des voix émises par les détenteurs de parts A. Si la loi ou les statuts prévoient que la décision doit réunir un nombre de voix supérieur à la majorité simple, la double majorité consistera alors d'une part en ce nombre pour les voix émises par</p>

	l'ensemble des coopérateurs et d'autre part en une majorité simple des voix émises par les détenteurs de parts « A ».
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>L'article 20 des statuts précise que « la société est administrée par un conseil d'administration composé de 5 à 10 membres. (...)</p> <p>Le conseil d'administration est composé exclusivement de coopérateurs « consommateurs » à l'exception, dans la mesure des candidatures, d'un coopérateur « producteur », qui aura récolté la majorité simple des voix parmi les détenteurs de parts D.</p> <p>En outre, l'ensemble des administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des coopérateurs, conformément aux articles 33 et 34 .</p> <p>Suite à la première assemblée générale, une moitié des administrateurs est nommée pour un mandat de 2 ans, l'autre moitié étant nommée pour un mandat de 3 ans. Lors des assemblées générales suivantes, les administrateurs sont nommés pour une durée de 2 ans. Il sont rééligibles.</p> <p>Les administrateurs peuvent être révoqués en tout temps pas l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple. »</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Néant
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers souscripteurs dans l'ordre chronologique des souscriptions.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Développement du projet Vervicoop.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Augmenter notre surface de vente et notre offre.</p> <p>Développer l'aspect coopératif et la cohésion entre les coopérateurs.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Fonds propres.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	<p>« part sociale A ou consommateur » « part sociale B ou institutionnelle »</p> <p>Il existe d'autres type de parts qui ne font pas partie du présent appel public à l'épargne :</p> <p>« part sociale C ou mécénat » « part sociale D ou producteur »</p>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	25 € pour la part consommateur.
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/21	Parts consommateur = 33,87 euros. Les plus- values sont cependant interdites par nos statuts.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Interdite par nos statuts
3. Modalités de remboursement.	<p>L'article 16 des statuts précise que « Tout associé démissionnaire, exclu ou qui a retiré une partie de ses parts, a droit à recevoir en contrepartie de ses parts un montant maximum égal à la valeur de souscription, qui pourra être réduit ou adapté si l'actif net était moindre. Le calcul de cette valeur de remboursement, plafonnée à la valeur de souscription, est déterminée par le montant du capital nominal auquel seront additionnées les réserves, diminué des provisions et impôts latents, le tout divisé par le nombre de parts sociales existantes. Le calcul sera établi sur base des chiffres du dernier bilan approuvé au moment de la démission.</p> <p>Le Conseil d'administration peut postposer ce remboursement des parts, si ce remboursement avait pour conséquence de mettre en péril la situation financière de la coopérative, de réduire le nombre des coopérateurs à moins de trois.</p> <p>Cette mesure ne pourrait avoir pour conséquence de postposer le retrait d'un coopérateur membre du personnel ayant</p>

	<p>perdu cette qualité pendant un délai qui priverait le coopérateurs à moins de trois.</p> <p>Cette mesure ne pourrait avoir pour conséquence de postposer le retrait d'un coopérateur membre du personnel ayant perdu cette qualité pendant un délai qui priverait ce coopérateur du droit de sortir dans l'année de la rupture de son contrat de travail.</p> <p>En conséquence, si lors du remboursement intégral des parts d'un coopérateur membre du personnel ayant perdu cette qualité, l'on devait porter atteinte à la partie fixe du capital, les autres coopérateurs s'engagent à souscrire de nouvelles parts afin qu'il ne soit pas porté atteinte à la partie fixe du capital.</p> <p>En aucun cas, il ne peut être remboursé plus que les parties libérées par le coopérateur sur sa part.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang, capital.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	L'article 11 des statuts précise que « Les parts sociales sont cessibles entre vifs, ou transmissibles pour cause de décès, entre coopérateurs, ou à des tiers pour autant qu'ils remplissent les conditions requises par l'article 8 des présents statuts et moyennant l'agrément préalable du conseil d'administration. »
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.
7. Politique de dividende	Pas de dividende.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Sans objet.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes
--------------------------	--

<p>Plainte concernant le produit financier</p>	<p>physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.</p> <p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à «<i>BOUSMANNE Marcel</i>»</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>
--	--

70	24/09/2020	BE 0692.679.572	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20555.00257	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Vervicoop**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue de Heusy

N°: 30

Boîte:

Code postal: 4800

Commune: Verviers

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Verviers

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0692.679.572

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

19-03-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

11-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-03-2018

au

31-12-2019

Exercice précédent du

-

au

-

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

Ce compte annuel concerne une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

Les sociétés tenues d'établir et de déposer leurs comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations utilisent également ce modèle. Les informations suivantes sont dès lors d'application:

- "Code des sociétés" doit se lire "Code des sociétés et des associations"
- Dans les sections ci-dessous, les articles du Code des sociétés renvoient aux articles suivants du Code des sociétés et des associations.

<u>Section</u>	<u>Code des Sociétés</u>	<u>Code des sociétés et des associations</u>
M 12	art. 100, §1, 6°/3	art. 3:12 §1, 9°
M 13	art. 259, §1 et §3, art. 523 §1 et §3, art.524/ter et art. 915, §1 et §3	art. 5:77, §1, art. 6:65, §1 art. 7:96, §1 et art. 7:103, §1
M 14	art. 261, alinéa 1 et 3	art. 5:77, §1
M 15	art. 646, §2, alinéa 4	art. 7:231, alinéa 3
M 16	art 938 et art. 1001	art. 15:29 et art. 16:27
M 17	art. 100, §1, 6°/1	art. 3:12, §1, 7°

- La rubrique 11 'Primes d'émission' doit être lue comme Apport 'hors capital'.

La société n'est pas une société sans capital.

Dans le cas d'une société sans capital, une ventilation des montants figurant sous la rubrique 11 'Primes d'émission' par 'Apport – Disponible' et 'Apport – Indisponible' est requise.

Apport

Exercice

Disponible

Indisponible

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

BELLEFONTAINE Emma

Rue du Téléphone 12
4800 Verviers
BELGIQUE

Début de mandat: 07-03-2019

Fin de mandat: 30-06-2020

Administrateur

BOUSMANNE Marcel

Rue du Vieux Cortil 18
4910 Theux
BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2018

Fin de mandat: 30-06-2021

Administrateur

CROQUET Alice

Rue des Hougnes 30
4800 Verviers
BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2018

Fin de mandat: 30-06-2021

Administrateur

MERSCH Olivier

Clos Albert Delaive 15
4800 Verviers
BELGIQUE

Début de mandat: 15-01-2019

Fin de mandat: 30-06-2020

Administrateur

WILMOT Anne

Rue Léopold Mallar 96
4800 Verviers
BELGIQUE

Début de mandat: 16-03-2018

Fin de mandat: 30-06-2021

Administrateur

N°	BE 0692.679.572	M 2.2
----	-----------------	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
JACQUES & ASSOCIÉS BE 0473.951.403 Rue de Franchimont 3c 4800 Verviers BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par JACQUES Julien	2219514F01	B
JACQUES & ASSOCIÉS BE 0473.951.403 Rue de Franchimont 3C 4800 Verviers BELGIQUE Représenté directement ou indirectement par JACQUES Julien	221951	C

* Mention facultative.

N°	BE 0692.679.572	M 3.1
----	-----------------	-------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	667	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	115.640	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	6.143	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	107.647	
Terrains et constructions		22	88.890	
Installations, machines et outillage		23	1.291	
Mobilier et matériel roulant		24	6.374	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	11.092	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.850	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	89.117	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	18.416	
Stocks		30/36	18.416	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	6.367	
Créances commerciales		40	89	
Autres créances		41	6.278	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	62.193	
Comptes de régularisation		490/1	2.141	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	205.424	

N°	BE 0692.679.572	M 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	168.715	
Capital		10	169.250	
Capital souscrit		100	169.250	
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-535	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	36.708	
Dettes à plus d'un an		17	9.750	
Dettes financières		170/4	9.750	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	9.750	
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	20.326	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.000	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	16.980	
Fournisseurs		440/4	16.980	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	347	
Comptes de régularisation		492/3	6.632	
TOTAL DU PASSIF		10/49	205.424	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	20.908	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	363	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	13.633	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	7.218	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-306	
Produits financiers		75/76B	2.421	
Produits financiers récurrents		75	2.421	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	2.649	
Charges financières récurrentes		65	2.649	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-535	
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-535	
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-535	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-535	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-535	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-535	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	7.600	
8039		
8049		
8059	7.600	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	1.457	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	1.457	
21	6.143	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXXX	
8169	119.448	
8179		
8189		
8199	119.448	
8259P	XXXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXXX	
8279	11.801	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	11.801	
22/27	<u>107.647</u>	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	
8365	1.850	
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	1.850	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525	0	
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	<u>1.850</u>	

N°	BE 0692.679.572		M 6.5
----	-----------------	--	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

Les règles particulières d'évaluation de la société sont arrêtées comme suit :

ACTIF

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'amortissements linéaire sur 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés de la manière suivante :

1. Frais de recherche et de développement L 20 %
2. Concessions, brevets et licences L 20 %
3. Goodwill : L 14,29 %

N.B. : L = linéaire, D = dégressive

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés de la manière suivante :

1. Installations L 10 %
2. Matériel de bureau et mobilier L 20 - 33.33 %
3. Matériel roulant L 20-25%
4. Usufruit : L 7 %

N.B. : L = linéaire, D = dégressive

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Stocks

Les stocks sont évalués sur base du prix d'acquisition déterminé par application de la méthode FIFO ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient des fabrications inclut les frais indirect de production.

En fin d'exercice, des réductions de valeurs sont actées sur les articles en stock dont la date d'acquisition est antérieure à deux années accomplies et dont le taux de rotation est jugé insuffisant.

Les articles affichant un taux de rotation nul et dont la date d'acquisition est antérieure à trois années sont repris pour mémoire.

PASSIF

Provisions pour risques et charges

Les provisions nécessaires sont constituées chaque année sur base d'une appréciation prudente.

Les dettes à plus ou moins d'un an

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale sous réserve qu'une correction soit actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

Les provisions à caractère social sont constituées sur base des taux généralement admis.